

PAR MONTS ET PAR BONNEVAUX

Bulletin municipal semestriel n°3 (Janvier- Juin 2024)



Vœux de la municipalité



Le samedi 6 janvier 2024, à l'occasion des vœux de la municipalité, les habitants étaient invités à partager la galette des rois pour ce moment propice (et gourmand !) à se souhaiter le meilleur !

Madame le maire a récapitulé à cette occasion les principaux événements municipaux de l'année écoulée avant d'évoquer l'année à venir et de souhaiter une excellente année à chacun.



Journée des droits des femmes

Mars 2024

Comme tous les ans, L'Association des Maires du Gard recevait, avec la participation d'une commune, l'ensemble des femmes maires du Gard pour la Journée des Droits des Femmes. Cette année, Bonnevaux fut choisi pour cette réunion.



La matinée a commencé à la salle polyvalente où les édiles, rejointes par Madame Vivette Lopez, Sénatrice du Gard, ont été accueillies autour de viennoiseries et café.

Monsieur Philippe Ribot, Président des Maires du Gard, et Madame le Maire, ont prononcé tour à tour un discours de bienvenue.

Puis a été proposée une visite de l'église romane Saint Theodorit au cours de laquelle Monsieur Philippe Lointier, architecte en charge des travaux de restauration de 2015, a pu exposer les faits historiques et les détails architecturaux permettant de mieux comprendre le lieu.

Lors d'un rapide passage en mairie, des produits locaux (jus de pomme, crème de marron, terrine) ont été offerts à chacune des participantes.

Madame Laurent-Perrigot, Présidente du Département, a rejoint l'événement le temps du repas au « Bistrot de Malbosc ».



La journée s'est terminée par la visite du château d'Aujac et l'annonce par Madame Pouget de la création d'un centre de ressources documentaires.

Malgré le temps terriblement pluvieux et venteux, la journée fut extrêmement appréciée.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 M57

				Prévision	Réalisé	Solde						
Dépenses de fonctionnement		2023		380 019.32 €	153 389.75 €	226 629.57 €						
Recettes de fonctionnement		2023		380 019.32 €	224 397.59 €	155 621.73 €						
Résultat de l'exercice en fonctionnement		2023			71 007.84 €							
Excédent de fonctionnement reporté		2022			193 009.32 €							
Résultat de clôture de fonctionnement		2023			264 017.16 €							
Dépenses d'investissement		2023		92 467.78 €	20 453.71 €	72 014.07 €						
Recettes d'investissement		2023		92 467.78 €	21 184.70 €	71 283.08 €						
Résultat de l'exercice en investissement		2023			730.99 €							
Excédent d'investissement reporté		2022			20 330.78 €							
Résultat de clôture d'investissement		2023			-19 599.79 €							
Résultat final de clôture		2023			244 417.37 €							

BUDGET PRIMITIF 2024 M57

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Général avec les dépenses et recettes suivantes :

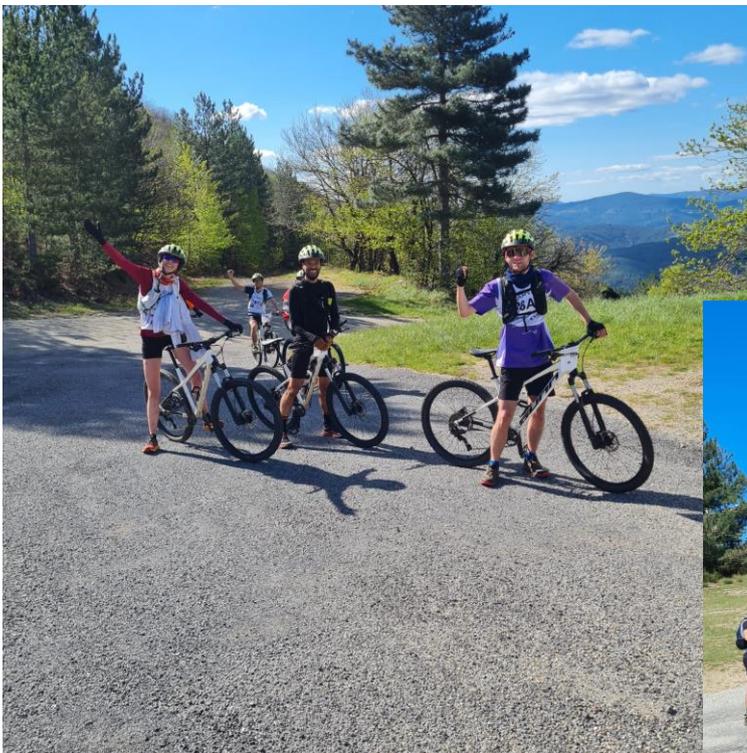
	Proposition	Vote
Dépenses de fonctionnement	441 237.65 €	441 237.65 €
Dépenses d'investissement	99 099.79 €	99 099.79 €
Total dépenses	540 337.44 €	540.337.44 €
Recettes de fonctionnement	441 237.65 €	441 237.65 €
Recettes d'investissement	99 099.79 €	99 099.79 €
Total recettes	540 337.44 €	540 337.44 €

PASSAGE DU RAID CentraleSupélec

Le samedi 20 avril, nous avons pu assister au passage sur la commune du Raid CentraleSupélec qui réunit autour d'un défi sportif étudiants et entreprises.

Chaque jour, des équipes mixtes de quatre personnes découvrent des itinéraires en VTT et trail agrémentés d'autres activités (canoë, via ferrata, via corda, etc.)

L'itinéraire du jour partant de Génolhac pour arriver aux Vans, nous avons vu passer nombre de cyclistes quittant le château d'Aujac pour se rendre à Malons. Ils firent une pause au Col du Péras avant de pousser jusqu'au village pour une petite visite.



Travaux réalisés

Installation d'un défibrillateur devant la salle polyvalente.
Disponible pour tous, il est totalement automatique, juste suivre les instructions de mise en place.



Travaux d'amélioration du chemin communal allant au parking haut du hameau Les Allègres.

Travaux en cours

Pose d'une climatisation réversible dans la salle communale, pour remplacer le chauffage vétuste (soufflerie et radiateurs) très énergivore.



Rénovation du grillage de la retenue collinaire. Les agents techniques depuis plusieurs semaines travaillent à la sécurisation de la retenue.

SUPPRESSION DU TRI SELECTIF AU COL DU PERAS



Ales Agglo a décidé de revoir ses tournées de ramassages sur l'ancien Canton de Génolhac, pour se conformer à la réglementation de tonnage sur la D320 (19T).

Pour la Commune de Bonnevaux, à ce jour et grâce à un arrêté du département que nous devrions recevoir rapidement, la collecte des ordures ménagères ne devrait pas changer (D320 limitée à 3,5T).

En revanche le 9 juillet les colonnes de tri ont été enlevées. En invitant les habitants de Bonnevaux à déposer leur tri sur la Commune d'Aujac.

La mairie certes n'a aucune compétence dans ce service, mais a communiqué avec les services d'Ales Agglo, de manière à ce qu'une solution soit trouvée et que les colonnes soient remises en place.

AMBROISIE

L'ambroisie est une plante originaire d'Amérique du Nord. Par le biais des activités humaines, elle s'est dispersée sur tous les continents. Son pollen provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques importantes. Elle est également source de nuisances pour les agriculteurs car c'est une plante adventice concurrentielle de certaines cultures.

AB Cèze nous avait déjà alerté sur la possibilité de la présence de cette plante sur la Commune. Restons vigilant, si vous en découvrez n'hésitez pas à communiquer avec la mairie.



L'ambroisie a une tige velue, sans odeur.



L'armoise, plante médicinale ressemble à l'ambroisie. Ses feuilles sont argentées sur l'envers. Elle est inoffensive et odorante.



PROGRAMME DE L'ÉTÉ

Mardi 16/7, 20h30, à l'église (participation libre) : le **Duo Arpegi** : un programme de musiques espagnoles et sud-américaines, aborde avec plaisir le répertoire du duo qui combine le son perlé et énergique de la guitare et le son chaleureux et vibrant du violoncelle.

www.duoarpegi.com



Jeudi 25/7, 20h30, au col du Péras : le nouveau cirque **Inxtremiste** : Solo de trampoline burlesque. Le spectacle Inxtremiste, qui donnera son nom à la compagnie en 2009, est aussi un combat puissant contre le terrorisme, où l'écriture burlesque à la Buster Keaton ridiculise toute forme d'extrémisme. (PAF : 12 €, 5 € enfant < 12 ans).
www.inxtremiste.com

Mardi 30/7, 20h30, à l'église (participation libre) : **Maël Goldwaser et Frédéric Cavallin** : guitare flamenca et Tabla indiens. Quand la tradition et la modernité s'embrasent !

www.mael-goldwaser.com

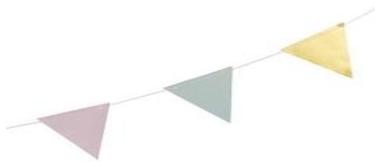


Samedi 3/8, 20h30, au col du Péras (participation libre) : **théâtre du Chat Teigneux** : « Les chats teigneux déstructurés », création à l'humour décapant, surréaliste, décalé, parfois gênant, jamais politiquement correct. L'auteur et metteur en scène Frédéric Magda y revendique l'influence du théâtre absurde de ses aînés : Les Branquignols de Robert Dhéry, Bernard Haller, Roland Dubillard, Jérôme Deschamps... www.chat-teigneux.fr

Dimanche 4 août, à partir de 9 h, col du Péras :

Journée champêtre – organisée par « La Fine Equipe »

Brocante, marché artisanal, concours de boules, jeux pour enfants, ... Buvette et petite restauration



Samedi 10/8, 20h30, à l'église (participation libre) : **Marie Coutant** chante « Aux Femmes du Monde ». Autrice compositrice interprète, autodidacte, elle possède une voix puissante très singulière, un charisme sur scène évident ! Plaidant contre l'injustice, elle porte la dignité du chant des Hommes. www.mariecoutant.com

Jeudi 22/8, 20h30, à l'église (participation libre) : Hors des Sentiers Battus, « Pasa Calle » promenade le long des rivages de la Méditerranée jusqu'au Nouveau Monde (violoncelle et contre-basse). Nourris de musiques anciennes ou contemporaines, provoquant le dialogue avec les musiques traditionnelles ou improvisées, le duo s'offre un espace de jeu où tout est permis, où toutes les esthétiques peuvent se rencontrer.

www.horsdessentiersbattus.org

Dimanche 18 Aout: Rassemblement de voitures anciennes au Col du Péras 10h, organisé par les
« Vieux Boulons Lablacherois »



Samedi 24 aout 21h :

Soirée astronomie au Col du Péras. Venez découvrir le ciel avec l'association A3C de Génolhac.



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE : Mardi , jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
tel: 04 66 61 12 68
@ : mairie@bonnevaux.fr

Pompiers : 18 ou 04 66 54 27 27
Gendarmerie : 17 ou 04 66 61 10 63
Signalement incidents distribution d'eau (REAL) : **04 66 54 30 90**

Médecins :

Dr EBERSCHWEILER (Chamborigaud) : 04 66 61 45 17
Dr LEROY (Chamborigaud) : 06 58 04 32 57
Dr MAURIN (Villefort) : 04 66 46 68 54
Centre de santé Besseges: 04 66 25 00 02

Infirmières:

MAZOYER Patricia, SEKIOU Andy : 04 66 61 81 65
FORÊT Corinne et AMOROS Brigitte : 04 66 54 91 53
DOULIAZEL Laïla : 04 66 61 20 11
Pharmacie (Besseges) : 04 66 25 01 53
Pharmacie (Gérolhac): 04 66 61 10 71
Centre Hospitalier de Pontails : 04 66 56 47 00
Kinésithérapeutes (Gérolhac) : 04 66 60 04 41
Pédicure / Podologue (Gérolhac) : 07 86 26 78 31
Ostéopathe : 07 62 63 47 05

ENCOMBRANTS!

Le ramassage des encombrants est assuré par Ales Agglo il est effectué chaque **3ème mardi du mois** sur inscription au **0800.540.540**

Rappel : Le dépôt sauvage est « puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe » (Art. R 635-8) + peines complémentaires + amende pénale

Une amende pénale est obligatoirement prononcée par un juge. Elle peut alors atteindre les 1500 € et est inscrite au casier judiciaire. En plus de l'amende, le juge pourra, lors du jugement, prononcer des peines complémentaires.

Ales 'y à la demande Haute Cévennes



Comment ça marche ?



Je m'inscris au service en mairie pour obtenir ma carte de transport.



Je réserve mon trajet auprès de **Taxi Boyer** au **06 72 58 68 71** au plus tard la veille à 18h00.

Conditions d'utilisation du service

- Le service est réservé aux résidents des communes de Aujac, Bonnevaux, Chamborigaud, Concoules, Génolhac, Le Chambon et Sénéchas. Un justificatif de domicile vous sera demandé lors de votre inscription en mairie.
- Le transport est réalisé uniquement au sein des 7 communes citées ci-dessus.
- Le service assure une desserte porte à porte du lundi au dimanche de 7h00 à 20h00, sous réserve des capacités disponibles.
- Le transport sera assuré uniquement sur réservation au plus tard la veille avant 18h00.
- ATTENTION : les motifs suivants ne sont pas éligibles au transport à la demande :
 - > Urgences médicales,
 - > Transports médicalisés,
 - > Trajets scolaires (se référer à la carte scolaire).
- Les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés. Les enfants âgés de 12 à 18 ans devront être munis d'une autorisation parentale.
- Merci de vous rendre au point de départ convenu avec le taxi au moins 15 min en avance. Toute attente du taxi vous sera facturée.
- En cas d'annulation, merci de téléphoner et prévenir le taxi au moins 2h avant l'heure de départ prévue.

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**NI FEU
NI BARBECUE**
aux abords des forêts



PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



**PAS DE TRAVAUX
SOURCE D'ÉTINCELLES**
les jours de risque d'incendie



**PAS DE COMBUSTIBLE
CONTRE LA MAISON**
bois, fuel, butane...

**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision



**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet

En partenariat avec



attention-feux-foret.gouv.fr

